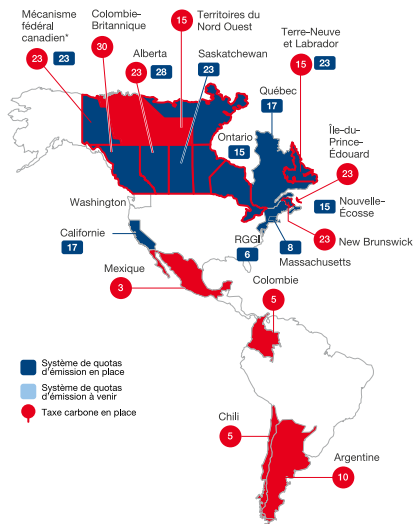


La tarification du carbone dans le monde

Pour inciter les décideurs économiques à investir davantage dans les énergies propres ou des technologies sobres en carbone et moins dans les technologies émettant des GES, certains États ont décidé de donner une valeur économique à l'émission d'une tonne de CO₂.

PANORAMA MONDIAL DES PRIX DU CARBONE EN MAI 2020

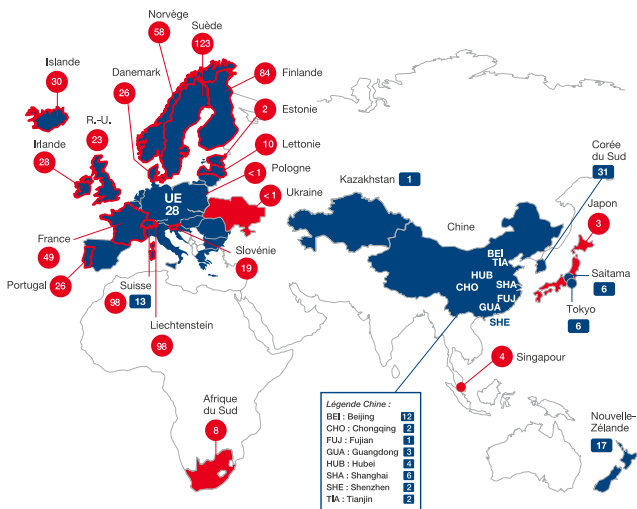
En US \$/t CO₂ éq



partie 5 : quelles politiques climatiques dans le monde, en Europe et en France ?

Deux instruments donnent un prix explicite au carbone : la taxe carbone fixe un prix par tonne de CO₂ et le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE, également appelé ETS en anglais) fixe une quantité maximale d'émissions admissibles.

Au 1^{er} mai 2020, 31 taxes carbone et 30 marchés de quotas échangeables étaient en fonctionnement à travers le monde. Les juridictions couvertes par un ou plusieurs prix explicites du carbone représentent environ 6 % du PIB mondial. Sur l'année écoulée, trois nouveaux pays ont introduit une politique de tarification du carbone : le Canada, l'Afrique du Sud et Singapour.



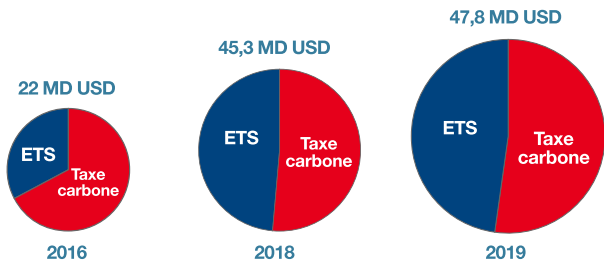
* Le mécanisme fédéral s'applique dans les provinces qui n'ont pas leur propre système de tarification en place.
Source : I4CE, Les comptes mondiaux du carbone, mai 2020

LES REVENUS DE LA TARIFICATION DU CARBONE DANS LE MONDE

Les instruments de tarification du carbone ont généré environ 48 milliards de dollars (42 milliards d'euros) de revenus en 2019, contre 45 milliards en 2018. En 2019, 53 % des revenus du carbone sont générés par des taxes, soit quasiment 26 milliards de dollars, et 47 % par des marchés de quotas, soit plus de 23 milliards de dollars. Malgré le Brexit, environ 65 % des revenus tirés de la tarification du carbone proviennent des pays membres de l'Union européenne.

Évolution des recettes selon l'instrument de tarification du carbone

En milliards de dollars



Source : IACE, Les comptes mondiaux du carbone, mai 2020

En 2019, à l'échelle mondiale, 47 % des revenus sont utilisés pour financer des projets dédiés à la transition bas-carbone et 42 % sont alloués dans le budget public général de la juridiction (pays, province, ville) qui a instauré la taxe ou le marché de quotas. Les 5 % restants financent les exemptions fiscales et 6 % sont directement transférés aux entreprises et aux foyers.